

Le 26 février 2021

OBJET : Renouvellement des licences de CBC/Radio-Canada

M. Ian Scott,
Mme Caroline J. Simard,
Mme Alicia Barin,
Mme Monique Lafontaine,
Mme Claire Anderson,

Au nom de la Société Nationale de l'Acadie (SNA), je vous remercie de nous avoir permis de comparaître devant vous en janvier lors des audiences publiques et de nous accorder ce droit de réplique à la comparution de la Société Radio-Canada (SRC), en vertu de sa demande de renouvellement de ses licences.

Il est clair que les francophones du Canada tiennent au diffuseur public. La ténacité dont font preuve les organismes représentant les francophones en continuant d'exiger mieux de la SRC témoigne de son importance pour nos communautés.

Nous avons écouté les demandes, remarques et suggestions émises par les représentants et représentantes qui ont comparu tour à tour lors de ces audiences. Nous avons constaté que nos recommandations, énoncées dans notre mémoire, *Donner à l'Acadie la place qui lui revient*, déposée au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) en février 2020, ont trouvé écho partout dans la francophonie canadienne.

Nous avons tous et toutes indiqué, d'une manière ou d'une autre, ne pas nous reconnaître au sein du diffuseur national. Cela devrait inquiéter les dirigeants de la SRC, mais en guise de réponse, ils ont choisi de brandir un sondage auprès de 300

francophones à l'extérieur du Québec, un bien petit échantillon. Bien en deçà d'un échantillon représentatif à notre avis, nous qui sommes sur le terrain à l'année.

Dans sa réplique à nos recommandations, au lieu de prêter attention à nos demandes, le vice-président principal à la SRC, M. Michel Bissonnette, a plutôt choisi d'utiliser les résultats de ce sondage. Selon M. Bissonnette, le public canadien est satisfait de la programmation de la SRC, or, nous n'avons jamais contesté la programmation de la SRC. C'est son contenu qui ne reflète pas bien sa mission. Mais puisque la SRC utilise ce sondage pour se disculper, permettez-nous d'attirer votre attention sur le tableau de la page 4 de l'Annexe 2, sondage CLOSM. Nous reproduisons ici ce tableau pour une lecture plus facile.

La programmation généraliste de Radio-Canada à la radio et à la télévision...*	Francophones vivant dans des CLOSM	Francophones du Québec	Différences (en points de pourcentage)
est de grande qualité	90 %	95 %	-5
se distingue du contenu offert par les autres radiodiffuseurs	81 %	82 %	-1
reflète les régions du Canada	89 %	92 %	-3
reflète ma région	78 %	87 %	-9
reflète la diversité	85 %	89 %	-4
reflète ma culture	81 %	87 %	-6

Source : Sondage portant sur le mandat et la vision, printemps 2020 – Léger.

* Pourcentage de francophones qui regardent ICI RADIO-CANADA TÉLÉ et/ou écoutent ICI RADIO-CANADA PREMIÈRE et qui estiment que la programmation... (c.-à-d. ceux qui ont accordé une note de 6 à 10 sur une échelle de 10).

Légende

Différences statistiques significatives : Inférieur Supérieur

Que nous dit ce tableau? Que sur les six critères utilisés, les Québécois francophones sont plus satisfaits des services de la SRC que les francophones en milieu minoritaire. Six sur six! La SRC reconnaît elle-même que la différence est significative dans quatre critères sur six. Or, c'est précisément ce que nous exprimons depuis des décennies: la SRC reflète mieux les besoins et les choix de son public québécois que de son public pancanadien.

Il nous apparaît impératif que la SRC, en se basant sur sa propre étude, reconnaisse enfin nos doléances et qu'elle se donne un plan d'action pour atteindre les objectifs que lui fixe la Loi sur la radiodiffusion.

Ce plan d'action doit-il devenir une condition de licence? Probablement. À tout le moins, il doit contenir un engagement à maintenir et protéger ses stations régionales, à s'assurer que toutes les émissions «réseau» comprennent et respectent leur mandat canadien, que ses journalistes, animateurs et autres, connaissent l'envergure de leur public d'un océan à l'autre, pas juste au Québec.

Au cours des audiences, nous avons parlé d'analyse de contenu. C'est un outil que la SRC connaît bien. Elle devrait l'utiliser pour reconnaître la justesse de nos observations et partager nos préoccupations avec l'ensemble de son personnel: réalisateurs, recherchistes et même ses fournisseurs d'émission, les producteurs et productrices indépendantes.

Mesdames et monsieur les membres du Comité d'audition du CRTC, vous comprendrez que la juste représentation des Acadiens et Acadiennes à l'antenne de la SRC est un dossier prioritaire pour nous. Nous espérons que les éléments soulignés dans cette réplique vous permettront de mieux cerner les conditions qui devront être imposées à la SRC au renouvellement de ses licences de diffusion.

Je demeure disponible et je vous prie d'accepter, mesdames et monsieur les membres du Comité d'audition du CRTC, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Louise Imbeault O. N.-B.

Présidente, Société Nationale de l'Acadie